



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION PAR L'ÉCOLE DES
PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-
FRANCE DE 3 CONFÉRENCES DEBATS AU
COURS DU 1ER SEMESTRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-091
EN DATE DU 13 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association *l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France*, représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service Formation, sise 5 impasse Bon-Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 3 conférences de 2 heures à destination des parents, les jeudis 16 mars 2023, 11 mai 2023 et 15 juin 2023, pour un montant de 1 650€ TTC (mille six cent cinquante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association *l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France*, représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du Service Formation, située au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, une convention pour l'organisation de 3 conférences de 2 heures, le jeudi 16 mars 2023, le jeudi 11 mai 2023 et le jeudi 15 juin 2023, pour un montant de 1 650€ TTC (mille six cent cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230213-lmc1H10535H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/02/2023 Date de Publication : 13/02/2023
--